

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.
On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 SEPTEMBRE 1884.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi matin, à neuf heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Ferry.
L'amiral Peyron a communiqué à ses collègues les récentes dépêches de l'amiral Courbet, qui font connaître qu'il est maintenant en mesure de pouvoir lever l'ancre de Matouo, pour se porter, avec les troupes de débarquement qu'il vient de recevoir, sur Ke-lung, dans l'île de Formose, d'où il chassera la garnison chinoise.

Ce mouvement paraîtra vendredi matin au Journal officiel.

Nous avons déjà dit qu'il est d'une certaine importance. Quatre ou cinq préfets seront appelés à de hautes fonctions dans l'administration des finances; quelques secrétaires généraux et sous-préfets recevront de l'avancement.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique, a annoncé à ses collègues qu'il avait préparé le décret nommant directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, en remplacement de feu M. Dumont, M. Liard, recteur de l'Académie de Caen.

Les ministres, avant de se séparer, ont décidé que le prochain conseil aurait lieu jeudi prochain à l'Élysée.

M. le Président de la République arrivera le matin même à Paris. (Paris.)

Le mouvement administratif que M. le ministre de l'intérieur a soumis samedi au conseil des ministres a été élaboré en vue des élections. Les déplacements, dit-on, y sont nombreux. Le gouvernement espère que la vue des nouvelles listes de fonctionnaires calmera les mécontentements des populations. Le palliatif est insuffisant. Les lunettes de M. X... ne remédieront pas plus que le lorgnon de M. Z... aux crises ruineuses dans lesquelles les avidités et les aventures économiques ou politiques ont jeté le pays.

Nous n'en avons pas fini avec les scandales et les tripotages. Un journal annonce que l'infortuné Poulet (Marius), las de pleurer sur ses ruines et furieux de n'avoir

pas été plus soutenu par ses frères et amis, va publier une liste et un mémoire desquels il résulte que le susdit Marius et son copain Brutus Bouchet sont des hermines immaculées en comparaison de la plupart des députés opportunistes. De quels nouveaux Marcus, Tullius, Agrippa va s'enrichir le Zodiaque républicain? Notre confrère radical affirme que Marius n'a que l'embaras du choix. On peut le croire.

On lit dans la Gazette de Cologne, au sujet de la guerre avec la Chine :

« Il est exact que la promenade tant recommandée vers Pékin, même si elle se passait sans incidents fâcheux, mettrait la France hors d'état pour des années, en Occident, de se mesurer avec une puissance militaire européenne. »

« ... Jusqu'à présent l'expédition de Chine promet d'être pire que la fameuse expédition du Mexique. Si les ministres français ne s'en aperçoivent pas, il ne devraient pas, du moins, trouver mauvais que des observateurs impartiaux rient malicieusement sous cape en secouant la tête en voyant les choses diplomatiques et militaires conduites d'une façon qui dépasse la mesure de la présomption et de l'aveuglement souvent reprochés aux Français de ce temps. »

M. Blancsubé, député de la Cochinchine, est à la veille de subir une grave opération. Atteint d'un ulcère au front, on va lui enlever toute la partie cariée des os de cette région.

En Belgique, les libéraux sont un peu honteux, à la fin, des actes qu'on leur reproche, et s'inquiètent aussi, sans doute, du mauvais effet produit, par les intentions révolutionnaires dont ils ont fait preuve, dans un pays profondément dévoué à ses institutions.

Pour sortir de cette impasse, où leur impopularité ne pourrait que grandir, ils ima-

ginent aujourd'hui d'attribuer à des résidents étrangers les paroles hostiles qui ont été prononcées contre le gouvernement belge, dans les troubles successifs dont Bruxelles vient d'être le théâtre.

La manœuvre est trop tardive pour ne pas être maladroite.

AFFAIRES DE CHINE.

Le gouvernement vient de recevoir le rapport officiel du contre-amiral Lespès sur le bombardement de Ke-Lung, qui a eu lieu le 5 août. Le rapport est daté du lendemain 6 août.

Le cuirassé le La Galissonnière avait à son bord la compagnie de débarquement du Bayard. Il était assisté du croiseur le Villars et de la canonnière le Lutin.

Les batteries chinoises n'étaient armées que de canons lisses de 18.

Après la démolition à coups de canon de deux grands forts chinois et de deux batteries, les compagnies de débarquement furent mises à terre et poursuivirent les Chinois jusqu'à 4 kilomètres à l'intérieur. Après quoi, l'amiral les rappela à bord.

Les compagnies de débarquement se retirèrent lentement. Ce qui fit naturellement dire aux Chinois qu'elles avaient fui.

Les pertes françaises se sont élevées à 2 tués et 40 blessés. Celles des Chinois ont atteint 150 hommes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 septembre.
Le mouvement de reprise est plus accentué. Le marché du comptant est redevenu très-actif. En spéculation, on rachète et on achète du nouveau : le 3 0/0 finit à 78.42 1/2, l'amortissable à 80.40, le 4 1/2 à 108.90.
L'Italien est également en reprise à 96.50.
La Banque de France est à 5,060. Le Crédit Foncier gagne 5 fr. à 1,318.75.
Les Obligations Foncières et Communales sont demandées par le public. Leur classement se fait, et lorsqu'il sera complètement terminé elles atteindront le pair.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

On annonça le dîner. Les gouvernantes vinrent chercher les enfants. Mme Scott prit le bras du curé; Bettina, le bras de Jean... Jusqu'au moment de l'apparition de Bettina, Jean s'était dit: « La plus jolie c'est Mme Scott! » Quand il vit la petite Bettina se glisser sous son bras et quand elle tourna vers lui son délicieux visage, il se dit: « La plus jolie c'est miss Percival! » Mais il tomba dans ses perplexités quand il fut assis entre les deux sœurs. S'il regardait à droite, c'est de ce côté-là qu'il se sentait menacé de devenir amoureux... et s'il regardait à gauche, le danger se déplaçait tout aussitôt et passait à gauche.

aussi la passion de Jean, si bien qu'au bout d'un quart d'heure, on le pria d'être de cette promenade du lendemain. Il acceptait avec joie. Personne, mieux que lui, ne connaissait les environs: c'était son pays. Il serait si heureux de leur en faire les honneurs et de leur montrer une foule de petits endroits ravissants, que jamais, sans lui, elles ne sauraient découvrir!

— Vous montez tous les jours à cheval? lui demanda Bettina.
— Tous les jours et généralement deux fois. Le matin pour mon service et le soir pour mon plaisir.
— De bonne heure, le matin?
— A cinq heures et demie...
— A cinq heures et demie, tous les matins?
— Oui, le dimanche excepté.
— Alors, vous vous levez?...
— A quatre heures et demie.
— Et il fait jour?
— Oh! en ce moment, grand jour.
— Se lever ainsi à quatre heures et demie, c'est admirable!... Nous finissons notre journée, bien souvent, à l'heure où vous la commencez. Et vous l'aimez, votre métier?
— Beaucoup, mademoiselle. Cela est si bon d'avoir son existence toute droite devant soi, avec des devoirs bien nets et bien définis!
— Cependant, dit Mme Scott, ne pas être son maître, avoir toujours à obéir!...

— C'est peut-être ce qui me va le mieux. Il n'y a rien de plus facile que d'obéir... et puis, apprendre à obéir, c'est la seule façon d'apprendre à commander.
— Ah! ce que vous dites là, comme cela doit être vrai!
— Qui, sans doute, continua le curé, mais ce qu'il ne vous dit pas, c'est qu'il est l'officier le plus distingué de son régiment, c'est que...
— Mon parrain, je vous en prie...
Le curé, malgré la résistance de Jean, allait se lancer dans le panégyrique de son filleul, quand Bettina, intervenant:
— C'est inutile, monsieur le curé, ne dites rien... Tout ce que vous diriez, nous le savons. Nous avons eu l'indiscrétion de prendre des renseignements sur monsieur... Oh! j'ai failli dire monsieur Jean... sur monsieur Reynaud... Eh bien! ils ont été admirables, les renseignements!
— Je serais curieux de savoir, dit Jean.
— Rien... rien, vous ne saurez rien. Je ne veux pas vous faire rougir, et vous seriez obligé de rougir.
Puis, se tournant vers le curé:
— Mais sur vous aussi, monsieur le curé, nous avons eu des renseignements. Il paraît que vous êtes un saint...
— Oh! quant à cela, c'est bien vrai! s'écria Jean.
Ce fut le curé, cette fois, qui coupa court à l'éloquence de Jean. Le dîner était sur le point de

finir. Ce dîner, le vieux prêtre ne l'avait pas traversé sans bien des émotions. A plusieurs reprises, on lui avait présenté des constructions savantes et compliquées sur lesquelles il n'avait osé porter qu'une main tremblante; il avait peur de tout voir s'écrouler: les châteaux branlants de gelée, de pyramides de truffes, les forteresses de crème, les bastions de pâtisserie, les rochers de glace. L'abbé Constantin dina, d'ailleurs, de grand appétit et ne recula pas devant deux ou trois verres de vin de Champagne. Il ne haïssait pas la bonne chère. La perfection n'est pas de ce monde, et si la gourmandise était, comme on le dit, un péché capital, que de bons curés iraient en enfer!
Le café était servi sur la terrasse, devant le château; on entendait au loin le son un peu fêlé de la vieille horloge du village qui sonnait neuf heures. Les prés et les bois s'endormaient. Le parc ne gardait plus que de longues lignes indécises et ondulantes. La lune, lentement, émergeait de la cime des grands arbres.
Bettina prit sur la table une boîte de cigares.
— Fumez-vous? dit-elle à Jean.
— Oui, mademoiselle.
— Prenez alors, monsieur Jean... Tant pis, j'ai dit... Prenez... Mais non... écoutez-moi d'abord.
Et, parlant à demi-voix, tout en lui présentant la boîte de cigares:
— Il fait nuit maintenant, vous pourriez rougir

La Banque de Paris est à 765, le Crédit Industriel et Commercial à 685, la Banque d'Escompte à 520, la Société Générale à 462.60.

Le Suez s'échange à 1,928.75. Les recettes du transit pour la journée d'hier s'élèvent à 170,000 francs. La Banque Ottomane fait 578.75, le Turc 7.85, l'Égypte Unifiée 305 fr.

Les Chemins Méridionaux à 635 fr. Les Consolidés anglais sont en reprise de 1/16 à 101 5/16.

Les chemins sont tenus et demandés : le Nord à 1,655, le Lyon à 1,237.50, l'Orléans à 1,332.50, le Midi à 1,165, l'Est à 702.50, l'Ouest à 840.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 26 septembre 1884.

M. Combier, maire, préside; il est assisté de MM. Poitou et Vinsonneau, adjoints.

Sont présents : MM. Peton, Liénard, Coutard, Boisson, Hubert, Cholet, Terrien, Milon, Piéron, Girandier, Doussain, Bonneau, Roland, Ploquin, Guédon, Goulard, Luard, Langlois, Rivain, Lemarinier.

M. Peton est nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

DÉMISSION DE M. NEVEU, ÉLIE.

M. le Maire lit une lettre de M. Neveu, Élie, qui donne sa démission de conseiller municipal. Cette démission ne suscite aucun témoignage de sympathie de la part des anciens collègues. On sait que M. Neveu avait réuni, aux dernières élections, le plus grand nombre de suffrages, grâce à l'appoint des conservateurs.

ADJUDICATION DES DROITS DE PLACES.

M. le Maire invite M. Luard à donner lecture du rapport de la commission chargée de l'étude des droits de places aux foires et marchés de la ville de Saumur; ce rapport a été lu à la dernière séance, mais il est réclamé par les conseillers qui se trouvaient absents.

La commission a eu en vue dans les modifications du tarif de simplifier la perception, de profiter de l'expérience acquise et d'enlever au fermier la faculté de décider à son gré tout conflit pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation des droits de perception.

La taxe a été élevée sur divers articles et réduite sur certaines denrées, déjà soumises aux droits d'octroi.

M. le Maire reprend l'examen du cahier des charges.

L'adjudication sera pour cinq années, du 4^{er} janvier 1885 au 31 décembre 1889.

L'adjudicataire verse aujourd'hui à la Ville 29,900 fr.; il est probable qu'il réalise des bénéfices. A quel chiffre arrêter la mise à prix?

A 25,000 fr., comme pour l'adjudication précédente. Cela peut être dangereux s'il n'y a pas de concurrent.

— Je propose 28,000 fr., dit M. Liénard.

— Mais, fait observer un collègue, ce chiffre peut aussi avoir l'inconvénient d'éloigner les concurrents.

Le quantum est mis aux voix; la majorité le fixe à 25,000 fr.

Les enchères seront de 100 fr.

Le cautionnement de 43,000 fr. en espèces ou en immeubles vierges de toute inscription.

Le nouvel adjudicataire devra prendre les boutiques de la foire sur dire d'experts.

Toutes contestations seront tranchées par le maire. C'est bien un peu effrayant, car cet article met l'adjudicataire entièrement à la merci d'un seul homme. Une commission présenterait plus de chance d'infailibilité.

Le nouveau tarif est examiné; nous ne pourrions le suivre dans tous ses détails, ce serait trop long. Rappelons-en quelques points principaux.

La commission a exempté des droits de places les froments, orges, farines, poulets, oies, dindons, etc., les marchandises en chargement ou déchargement, pourvu que le temps de séjour sur la voie publique ne dépasse pas quatre jours; les marchandises conduites directement à domicile sont également franches de tous droits de places.

Les étalagistes de marchandises de toutes sortes sous abri paieront, par mètre carré et par jour, 25 centimes.

Les étalagistes sans abri ne paieront, dans les mêmes conditions, que 20 centimes.

M. Terrien demande la parole sur la manière dont se prendront les mesures: sera-ce d'après la projection de l'abri ou d'après la surface qu'occuperont les marchandises?

M. Piéron dit que le vendeur profite de l'abri qu'il donne à l'acheteur, donc la projection de l'abri servant au vendeur doit être imposée.

Très-bien, mais si cet abri protège des passants contre la pluie, le pauvre marchand paiera pour le public sans compensation; ce cas n'avait pas été prévu: le Conseil décide qu'on imposera la plus grande surface possible.

Les légumes verts à terre, sans hotte ni panier, sont taxés par jour, le mètre carré, 5 centimes; ceux en paniers, 10 centimes.

M. Girandier s'élève contre cette distinction, et demande avec instance que tout soit ramené au tarif ancien, 5 centimes.

M. Girandier est certes compétent dans la question des légumes; quoi qu'il en soit, il a trouvé une vive opposition de la part de ses collègues, qui ont discuté longtemps sur la possibilité pour les jardiniers d'employer les paniers et de pouvoir ainsi élever des tours de Babel en osier au détriment des droits de places.

M. Terrien demande quel sera le sort des marchands de fleurs.

M. Luard dit que la commission les a taxés de 20 centimes par mètre carré.

Après quelques observations, ce droit est réduit à 10 centimes.

M. Bonneau, ouvrant une parenthèse au tarif, demande que ce marché soit établi dans le Square. (Exclamations sur tous les sièges et rejet de la proposition à l'unanimité.)

Tous les quatre, avec beaucoup de plaisir, exécutèrent ce petit programme. Suzie et Bettina, calmes, reposées, dans un absolu détachement de leur existence de la veille, se prenant déjà de tendresse pour ce pays qui venait de les recevoir et qui allait les garder.

Jean était moins tranquille; les paroles de miss Percival lui avaient causé une émotion profonde; son cœur n'avait pas encore repris tout à fait sa marche régulière.

Mais de tous, le plus heureux c'était l'abbé Constantin. Il avait joué délicieusement de ce petit épisode qui avait mis la modestie de Jean à une si rude et si douce épreuve. L'abbé portait à son filleul une telle affection! Le plus tendre des pères n'a jamais aimé d'un meilleur cœur le plus cher de ses enfants. Quand le vieux curé regardait le jeune officier, il lui arrivait souvent de se dire:

— Le ciel m'a comblé! je suis prêtre et j'ai un fils!

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

A l'examen:

L'inspecteur. — Que voyez-vous sur votre tête lorsque vous êtes en plein air?

— Le ciel.

L'inspecteur. — Et lorsque le ciel est couvert de nuages, que voyez-vous?

— Mon parapluie.

Les marchandises de lait seront taxées 5 centimes par jour. Aux termes du règlement, dit M. Luard, elles ne doivent certes rien, mais aujourd'hui elles ont l'habitude de payer 10 centimes, elles se trouveront ainsi favorisées. Le boulanger qui porte le pain à domicile, fait observer M. le Maire, devrait par le même principe être taxé.

Cette logique paraît juste. Les laitières doivent ou ne doivent pas être taxées. Si le cahier des charges ne les impose pas, le tarif ne peut faire la loi. Ou, comme l'a dit M. le Maire, le nouvel adjudicataire aura le droit de s'adresser au porteur de pains.

Au cours de la discussion, il a été fait de légères allusions à un jugement du tribunal de Saumur rendu contre un certain marchand de lait du Ruau qui avait eu la fantaisie de vouloir s'exempter de payer le droit de places au fermier actuel, alors que toutes les laitières de la banlieue de Saumur s'y étaient soumises.

Nous pensons que, d'après l'avis même de M. Luard, rapporteur, conformément au cahier des charges voté vendredi par le Conseil, les laitières de Saumur, comme le laitier du Ruau, pourront se refuser à payer la taxe de 5 centimes à partir du 4^{er} janvier.

La commission a fixé le chiffre avec assez de détail pour chaque catégorie de marchandise et mode de mise en vente. L'expérience apprendra si rien n'a été omis.

M. Terrien demande si l'emplacement occupé par un marchand en gros qui est venu pour quelques instants et a payé la taxe, si ce même emplacement sera passible d'un nouveau droit par le marchand en détail qui succède au premier.

— Oui, répond M. le rapporteur, autant de vendeurs, autant de droits à percevoir. Cependant, si la vente en gros a été antérieure et que la livraison se fasse aussitôt, il n'est dû qu'une seule taxe.

M. Vinsonneau fait remarquer à ce sujet que, pour la marchandise apportée et vendue au cours du jour et qui attend ce cours à s'établir, le droit de place est dû.

Dans l'application, ce système prêterait le flanc à bien des contestations.

Après le 18^e article entendu, l'ensemble du cahier des charges est adopté.

Depuis que les taxes de toutes sortes ont été établies sur des marchandises qu'ils ne vendaient pas parfois et pour lesquels il fallait de nouveaux frais à une seconde entrée en ville, les campagnards semblent avoir perdu la route de Saumur. Nos marchés sont bien moins importants qu'autrefois, l'approvisionnement des denrées bien plus restreint, beaucoup de transactions se traitent à la limite des barrières. Ce nouveau tarif sera-t-il de nature à contribuer au relèvement de nos marchés?

C'est de l'intérêt de tous qu'il en soit ainsi, et l'administration municipale doit se convaincre que moins elle sera exigeante pour ces menues perceptions vexatoires, plus la cité y gagnera. Que nos édiles se rappellent des promesses irréalisables, qu'ils faisaient jadis, de la suppression des octrois.

Depuis leur arrivée au pouvoir, par une fatalité qui les confond, nous avons vu au contraire les droits croître et se multiplier au grand désappointement de tous.

(La fin à demain.)

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 38^e séance, le 28 septembre 1884.

Fusil Gras, à 200 mètres.

Tireurs	45
Balles tirées	90
Balles mises	62
Nombre de points	92

Résultat : 68.88 p. 0/0.

4^e prix, une médaille de bronze avec diplôme : M. Bidault, caporal-fourrier au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix, une médaille de bronze de la Ligue des patriotes : M. Lequerré, maréchal-des-logis à la 5^e compagnie de cavaliers de remonte.

Concours général, à Terrefort, le 5 octobre 1884, à 8 heures 1/2 du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

ÉCOLE DE TIR.

Relevé général des opérations de la Société pendant l'année 1884 (non compris le Concours général et le Concours d'honneur de fin d'année.)

Nombre de séances préparatoires	38
Nombre de tireurs	980
Balles tirées	6858
Balles mises	4332
Nombre de points	12519
Résultat moyen : 63.16 p. 0/0.	

Le résultat moyen, en 1883, n'était que de 47.74 p. 0/0.

En outre, les pupilles du Bataillon scolaire, au nombre de 30, ont tiré 720 balles, dont 442 mises dans la cible avec 1,084 points, soit un résultat moyen de 61.38 p. 0/0.

Certifié exact par le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

NOCES DE DIAMANT.

Hier dimanche, 28 septembre, M. et M^{me} E., demeurant dans une commune limitrophe de Saumur, recevaient chez eux toute leur famille, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, pour fêter leurs noces de diamant, c'est-à-dire le sixième anniversaire de leur mariage.

M. et M^{me} E. ont tous deux 84 ans et jouissent d'une santé excellente. Leurs enfants, heureux de leur long bonheur, souhaitent fêter avec eux pendant plusieurs années encore cette date du 28 septembre.

Ce fait est assez extraordinaire par sa rareté pour mériter d'être cité.

Par décision présidentielle en date du 27 septembre 1884, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars (Abel-Nicolas-Georges-Henri) a été nommé aux fonctions de membre du conseil des travaux de la marine.

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent quelle est la date fixée pour le départ de la classe 1883.

Rien n'est encore décidé à cet égard au ministère de la guerre. Deux dates sont également probables; les jeunes soldats seront appelés du 10 au 20 novembre ou du 5 au 10 décembre. Les intéressés ne tarderont pas d'ailleurs à être avisés de la date définitivement choisie.

LA QUESTION DU PAIN.

En présence de l'exagération du prix auquel les boulangers vendent le pain, étant donné celui du blé, de nombreuses municipalités de province prennent des arrêtés rétablissant la taxe:

L'Officiel a publié un décret du ministre de la guerre nommant élèves boursiers ou demi-boursiers au Prytanée de La Flèche les enfants d'anciens militaires.

Les enfants nommés élèves au Prytanée militaire devront entrer dans cet établissement du 5 au 8 octobre prochain; ceux dont les familles habitent la Corse ou l'Algérie sont autorisés à n'entrer que du 15 au 20 du même mois.

Une élection de conseiller d'arrondissement pour le canton de Châtillon-sur-Sèvre a eu lieu le 21 septembre.

M. Arthur Mingault, conservateur, a été élu par 2,068 voix; son concurrent républicain, M. Alfred Fradin, n'en a obtenu que 47; il y a eu 37 bulletins nuls.

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT ET LES PRODUITS FRANÇAIS.

Un de nos confrères de la presse technique a reçu la lettre suivante:

« Dans un article relatif aux travaux de Paris, vous signalez justement les tendances de l'administration française à ne pas se servir de produits français.

« Ces tendances, malheureusement, sont générales. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'administration des chemins de fer de l'État met en adjudication la fourniture de combustible nécessaire à la traction pour deux ans. Le cahier des charges n'exclut pas directement les charbons français, ce serait trop

tout à votre aise. Je vais vous dire ce que je ne vous ai pas dit tout à l'heure, à table. Un vieux notaire de Souvigny, qui a été votre tuteur, est venu voir ma sœur à Paris pour le paiement du château. Il nous a raconté ce que vous avez fait, après la mort de votre père, quand vous n'étiez qu'un enfant, ce que vous avez fait pour cette pauvre mère et pour cette pauvre jeune fille. Nous avons été très-attendris de cela, ma sœur et moi.

— Oui, monsieur, continua M^{me} Scott, et c'est pour cela que nous vous avons reçu aujourd'hui avec un tel plaisir. Nous n'aurions pas fait à tout le monde le même accueil, vous pouvez en être persuadé. Eh bien! prenez votre cigare, maintenant; ma sœur est là qui attend.

Jean ne trouva pas une parole à répondre. Bettina était là, plantée devant lui, avec la boîte de cigares dans ses deux mains, les yeux fixés franchement sur le visage de Jean. Elle goûtait ce plaisir très-réel et très-vif qui peut se traduire par cette phrase:

— Il me semble que je regarde un brave garçon.

— Et maintenant, dit M^{me} Scott, asseyons-nous là, devant cette nuit charmante... Prenez votre café... Fumez...

— Et ne parlons pas, Suzie, ne parlons pas. Ce grand silence de la campagne, après ce grand vacarme de Paris, c'est adorable! Restons là, sans rien dire. Regardons le ciel, la lune et les étoiles.

...mais il contient des clauses que les charbons anglais à peu près seuls peuvent remplir.

Les ingénieurs de l'Etat prétendent qu'ils ne peuvent assurer autrement le service de l'exploitation. Et pourtant la Compagnie d'Orléans se sert des charbons français pour ses trains de vitesse de 60 kilomètres à l'heure, comme pour ses trains de marchandises de 3,000 tonnes.

Ce qui est possible de Tours à Poitiers ne serait donc plus possible de Poitiers à Niort ?

Signalez donc cet étrange procédé qui consiste à repousser les produits français, non pas ouvertement, mais à l'aide de prétendues exigences de service, exigences qui n'existent que dans le cerveau de ceux qui les produisent, et qui ne supportent pas l'examen. Est-ce pour arriver à ce résultat qu'on prodigue l'argent des contribuables ?

Tours.

Deux escrocs de la plus belle espèce ont été remis à la disposition de M. le procureur de la République.

Ces individus, qui s'étaient établis à Tours depuis quelque temps et habitaient boulevard Heurteloup, 25, se livraient à un petit trafic assez intelligent, mais qui devait tôt ou tard leur attirer quelque grave déboire.

L'un d'eux, le principal auteur de ces escroqueries, un nommé Vernet, faisait inégalement, depuis quelques jours, dans les journaux de Paris, une note faisant connaître que cet individu demandait des bandes à confectionner, des romans à copier, ou des pièces de théâtre, moyennant une garantie de 17.50 pour les bandes et de 30 fr. pour les romans et pièces de théâtre, tout ceci devant être livré d'avance. Cette note disait encore que tout copiste pouvait facilement gagner par jour de 5 à 6 francs. On avait inondé la France entière de prospectus semblables. Vernet reçut des lettres par milliers. Mais il se trouvait des méfiantes dans le nombre. Ils vinrent, avant d'envoyer la somme demandée, se renseigner auprès de la police. Celle-ci procéda aussitôt à une enquête, et interrogea le sieur Vernet et son complice Prevost, un individu qui se disait tantôt ingénieur, tantôt professeur de droit.

Après perquisition faite dans la chambre garnie de Vernet, on trouva 2,071 lettres non décachées à l'adresse de cet homme; 4,000 au moins décachées; 35 mandats de 17.50 et de 30 francs, et près de 4,000 timbres de 45 centimes.

Que deviendra cette affaire ? C'est ce que nous dira l'enquête.

On croit généralement que les deux accusés ont faussé leurs noms.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Il vient de s'introduire à l'Hôtel-de-Ville de Tours un petit usage assez curieux.

Nos administrateurs sont improvisés en quêteurs volontaires. A chaque mariage on fait circuler parmi les invités une escarcelle, destinée à recevoir l'aumône des assistants. Le produit de la quête est affecté à l'entretien des écoles laïques. Avis aux intéressés. Nous en connaissons un qui, croyant faire l'aumône aux pauvres, a versé cent sous. Il n'a pas été content d'apprendre à qui il les donnait.

Rappelons à M. le maire et à ses adjoints la phrase sacramentelle affichée à toutes les portes de la ville : « La mendicité est interdite dans la ville et le département d'Indre-et-Loire. »

Il y a longtemps que nous avons signalé que ce même truc se pratique à Saumur, ville de progrès pour toutes les institutions que prônent la franc-maçonnerie.

Ceux de nos concitoyens qui connaissent la destination du produit de ces quêtes laissent passer le plateau; quelques-uns, par des considérations particulières de dépendance et de peur, se contentent de glisser une menue pièce de billon.

POITIERS.

Une audacieuse évasion a été effectuée à la prison de Poitiers.

Vendredi matin, vers trois heures, un détenu s'est évadé en franchissant un mur de clôture.

Comme il faisait un peu frais, notre

homme, pour se couvrir, a jugé bon d'emporter le paletot du directeur de la prison.

RENNES.

Le Journal de Rennes fait avec raison les réflexions suivantes :

« Les électeurs de la 1^{re} circonscription de Rennes ont entendu parler des rhumatismes de M. Waldeck-Rousseau, mais ils n'ont pas vu leur député, celui-ci s'est toujours considéré à Rennes comme un étranger. Il passe dans la Loire-Inférieure toutes ses vacances parlementaires. »

Hier soir, au coucher du soleil, a commencé la fête israélite de Kippour, le grand jeûne, pour finir aujourd'hui, au coucher du soleil également.

Pronostics des vendanges

Vins. — Les deux pays dont la production vinicole intéresse le plus la France, parce que notre pays a depuis déjà nombre d'années l'habitude d'y faire des achats, sont l'Espagne et l'Italie. La production des autres pays, sauf quelques vins de haut luxe, est sans intérêt commercial pour nous; nous les laisserons donc de côté.

En Espagne, le rendement sera fort médiocre. La maturité du raisin est très-inégale, malgré les derniers beaux temps. Il y a donc lieu de penser que la qualité sera inférieure à celle de l'an passé, et, quant à la quantité, elle n'atteindra pas la moyenne. Heureusement, nos négociants trouveront dans le Midi, cette année, les quantités qui leur seront nécessaires pour remplacer avantageusement les vins espagnols.

En Italie, les avis sont très-partagés : les vignes de plaine vont donner une belle récolte, belle notamment en qualité; mais, par contre, les vins de montagne ne donneront qu'un rendement médiocre. Il est donc probable que les exportations vers la France de vins italiens seront moindres cette année et que nos viticulteurs profiteront mieux de la belle récolte qu'ils vont mettre en tonne.

Cidres et poirés. — La fabrication des cidres avait, on s'en souvient, atteint, l'année dernière, un chiffre extrêmement élevé. — Il est de règle à peu près absolue que les belles récoltes de pommes sont à peu près bisannuelles. Ce qui se produit, cette année, vient confirmer cette remarque. La récolte, en effet, ne dépassera pas une année moyenne.

En Normandie, on s'attend à une bonne qualité, notamment dans la Seine-Inférieure et le Calvados. Le temps favorise la complète maturité des pommes.

En Bretagne, la culture sera plus favorisée pour la quantité, mais la qualité sera médiocre. Les départements qui auront le plus à se louer de cette année, seront l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord. Dans le Finistère, par contre, la récolte sera médiocre et il en sera de même, quoique avec un peu d'amélioration, dans le Morbihan.

Les poirés, ou cidres de poires, se fabriquant un peu partout et ne constituant qu'une boisson locale, en quelque sorte hors de commerce, nous n'avons pas à nous en occuper au même titre que les vins d'abord et même, ensuite, que les cidres; disons cependant que, comme la récolte des pommes, celles des poires à cidre est très-inférieure, cette année, à ce qu'elle a été l'année dernière. C'est donc le vin, et le vin français, qui sera le plus favorisé en 1884. Nous nous en réjouissons au double point de vue de la consommation intérieure et de notre commerce d'exportation.

Saumur, 26 septembre.

Nous avons eu et nous avons encore un temps très-favorable à nos vignes, aussi espère-t-on faire du vin d'une qualité remarquable, surtout si le beau temps continue.

La quantité ne sera pas abondante; il y a des contrées très-privilegiées, d'autres ont été maltraitées, quelques-unes par les gélées, la grêle, d'autres par l'oïdium et par le soleil qui a grillé beaucoup de raisins; c'est cependant l'indice certain d'une bonne qualité, mais il ôte de la quantité.

Les vins blancs de la dernière récolte sont assez rares au vignoble: ils sont toujours tenus au même prix de 90 à 140 fr.; les

rouges de 125 à 160 fr., suivant provenance.

A la fin du mois, on commencera à vendre les petits vins rouges d'abondance.

LES NOUVEAUX ARTISTES

DE LA TROUPE D'OPÉRA.

Dans huit jours, nous aurons le plaisir de faire connaissance avec la troupe lyrique. En attendant, il n'est pas sans intérêt de reproduire ces quelques renseignements, publiés par Angers-Revue, sur les nouveaux pensionnaires qui vont se faire entendre;

M^{lle} Dorian (Première Chanteuse légère). — Cette toute jeune et toute charmante cantatrice a débuté à Rouen sous la direction Chavannes et Pezzani, dans la remarquable troupe qui fit l'ouverture du théâtre de cette ville. Elle eut un succès considérable malgré son redoutable entourage. Le même succès la retrouva cet hiver au théâtre du Capitole, à Toulouse. Un réengagement lui fut proposé, mais, sur les conseils de C. Saint-Saëns qui dirigeait alors en cette ville les dernières répétitions de son bel opéra *Henry VIII*, elle préféra signer avec l'Association artistique d'Angers, dont les tendances musicales l'attiraient. Cet été, le Casino d'Aix-les-Bains, qui passe à juste titre pour un des plus brillants, a prolongé la durée de l'engagement de M^{lle} Dorian, ce qui est la meilleure preuve qui puisse être donnée de l'entière réussite de cette gracieuse cantatrice.

M^{lle} Dupouy (Première Dugazon). — A débuté à La Haye, où elle a fait deux saisons. Elle a tenu l'année dernière avec succès le même emploi à Anvers, et vient de faire une très-brillante campagne d'été au Casino de Royan. D'un physique agréable, cette jeune chanteuse est, dit-on, charmante dans l'opérette. Son jeu toujours distingué sait atténuer les crudités de ce genre de spectacle.

M. Noé Cadeau (Deuxième Ténor). — A débuté à Nancy. Depuis a tenu brillamment son emploi à Bordeaux, à Marseille, et l'année dernière à Toulouse. A l'intention de prendre l'an prochain le premier ténor.

Nous avons dit tout à l'heure que nos deux cantatrices étaient charmantes, nous serions tentés d'employer la même épithète pour notre jeune ténor, si nous ne nous rappelions tout à coup que M. Cadeau fait comme nous, hélas! partie de la plus vilaine moitié du genre humain.

M. Dechesne (Baryton). Ce jeune chanteur est doublé d'un excellent musicien (M. Dechesne a eu un prix de violon au Conservatoire de Liège). A débuté à La Haye; était l'année dernière à Marseille. Vient de terminer une brillante saison d'été à Caunteros où M. Maurel, le célèbre baryton-impresario du Théâtre-Italien de Paris, lui proposa, après l'avoir entendu, de payer son dédit avec Angers et de l'emmenner à son théâtre. Nous croyons que, depuis M. Morlet, les Angevins n'ont pas eu l'occasion d'applaudir un baryton comparable au jeune artiste que nous avons failli perdre avant de le posséder.

M. Neveu (Première Basse). — Un Angevin. Ce bel artiste a saisi avec empressement l'occasion que lui présentait l'Association artistique de se faire apprécier de ses compatriotes dans la plénitude de ses moyens. Carrière superbe: cinq ans à Lyon, quatre ans à Marseille, quatre ans à l'Opéra-Comique, deux ans à l'Opéra. Dans les intervalles, M. Neveu a chanté le répertoire italien sur les plus grandes scènes de l'Italie et de l'Espagne. Nous ne craignons pas d'avancer que jamais notre scène n'a compté, parmi ses pensionnaires, une première basse possédant l'autorité de cet excellent artiste, qui, nous le répétons, est à l'apogée de sa carrière.

M. Bastin (Deuxième Basse). — Ce jeune homme a débuté avec succès à Amiens, en sortant de la musique de la flotte. Sa voix est particulièrement bien timbrée.

Et maintenant nous faisons des vœux pour que ces artistes aient la bonne fortune de plaire au public angevin dont les suffrages deviennent chaque année plus précieux à mesure que le goût musical s'épure davantage.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année).
J. BRETON, administrateur.

LUNDI 29 septembre 1884,
Ouverture de la Saison théâtrale

La TOUR de NESLE

Grand drame historique en 9 actes, par Alexandre Dumas et Gaillardet.

1^{er} acte: La Taverne d'Orsini. — 2^e acte: L'Orgie à la Tour. — 3^e acte: Le Bohémien. — 4^e acte: Le Pacte. — 5^e acte: L'Arrestation. — 6^e acte: La Prison. — 7^e acte: Le Premier Ministre. — 8^e acte: La Taverne de Pierre de Bourges. — 9^e acte: La Tour de Nesle.

Distribution :

Buridan MM. Jazon.
Gauthier d'Aulnay Descosse.
Philippe d'Aulnay Recurt.
Orsini Moullion.
Savoisy Hennessie.
Enguerrand de Marygny Allain.
Landry Lamy.
Simon Asmiere.
Marguerite de Bourgogne M^{me} Moullion.
Une dame veillée Allain.
Richard MM. Luneau.
Pierrefonds Descats.
Sire Raoul Alexandre.
Jehan Auguste.
Un garde Delorme.
Un page Louis.

Seigneurs, gardes, manants, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

Marché de Saumur du 27 Septembre

Blé semence (Ph.)	15 25	Huile de noix	50 130	—
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	15 25	Graine trèfle	50 55	—
Froment (Ph.)	77	— lin.	70	—
Halle, moy'n	77	— luzerne	50 45	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780 70	—
Orge	65	Luzerne	780 65	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780 40 à 45	—
Fèves	75	— Amandes	50	—
Pois blancs	80	— Cire jaune	50 190	—
— rouges	80	— Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	—
Farine, culas	157 42	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à	»
Id. 1883, 2 ^e	100 à	»
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er}	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e	85 à	»
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er}	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e	85 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er}	90 à	»
Id. 1883, 2 ^e	80	»
La Vienne, 1883	80 à	85

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1883	140 à	»
Id. 1883	»	»
Champigny, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à	»
Id. 1883, 2 ^e	170 à	»
Id. 1883, 1 ^{er}	»	»
Id. 1883, 2 ^e	»	»
Varrains, 1883	120 à	»
Varrains, 1883	»	»
Bourgueil, 1883, 1 ^{er} qualité	150 à	»
Id. 1883, 2 ^e	100 à	»
Id. 1883, 1 ^{er}	»	»
Id. 1883, 2 ^e	»	»
Restigné 1883	140 à	»
Id. 1883	135 à	»
Chinon, 1883, 1 ^{er}	130 à	»
Id. 1883, 2 ^e	»	»
Id. 1883, 1 ^{er}	»	»
Id. 1883, 2 ^e	»	»

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux: Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements: Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro: 25 centimes.

Sommaire du n^o 154.

TEXTE. — Théodore Dubois. — Des différentes phases de la mélodie en France. — Revue musicale, par Alphonse Baralle. — Miscellanées musicales, par Charles Duncla. — Éphémérides musicales, par Amédée Dézardet. — Une lettre inédite de Berlioz. — Variété: Petite musique. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — *Causerie feuillet d'album*, par Louis Jacob. — *Vite à ton nid*, romance de M. Adolphe Populus. — *J'ai dit à ma mie*, ariette, par Ernest Poignée.

ILLUSTRATION. — Portrait de M. Théodore Dubois.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro spécimen du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

Le Goudron Guyot est une liqueur qui sert à préparer une eau de goudron très-agréable. Le goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac. Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la gorge, de la poitrine et de la vessie. Prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Si l'on veut avoir le véritable Goudron Guyot, exiger sur l'étiquette la signature B. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'EAU de SUZ Vaccine de la Bouche Supprime INSTANTANÉMENT et p^r TOUJOURS les MAUX de DENTS et, par conséquent, l'Extraction & l'Aurification S'adresser à M. Suz, 10, Rue Ampère, PARIS

Se trouve à Saumur, chez MM. DÉCART, coif-parf.; BOUCHET, coiffeur, 2, rue St-Jean; RENÉ, coif-parf., 39, rue St-Jean; LAUMONDAIS, pharm., 58, place de la Bilange.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 octobre 1884, à 1 heure du soir,

A la Mairie de Bourgueil, **DES DROITS DE PLACE**

A percevoir sur les Marchés de Bourgueil.

Pour les renseignements, s'adresser audit M^e GIRAULT, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fruits de Vigne

A VENDRE

Le dimanche 5 octobre 1884, sur les lieux, la récolte de deux morceaux de vigne rouge, Côté et Grolleau, contenant 2 hectares 66 ares, sis à la Guerinière, près Château-la-Valière (Beaux fruits, récolte évaluée à environ 90 hectol.).

S'adresser, pour traiter avant le jour ci-dessus, à M. LECUREUIL, rue du Petit-Pré, 13, Tours, ou à M. CUVIER, à Neuillé-l'ont-Pierre; pour visiter, à TESSIER, garde-particulier à Château-Lavallière, et, pour renseignements, à M^e ANDRÉ, notaire, dite ville.

M. Lecureuil est à Allonnes du 29 septembre au 3 octobre. (700)

UN MÉNAGE. Le mari laboureur ou chef de culture, la femme pour basse-cour et cuisine, demandent place.

S'adresser à M. LECUREUIL, rue du Petit-Pré, 13, Tours. (701)

A VENDRE Belle Propriété

Au Petit-Puy, commune de Saumur, à 20 minutes des gares de l'Etat et d'Orléans, routes carrossables.

VUE SPLENDIDE sur la LOIRE et la VALLÉE

MAISON D'HABITATION, comprenant: bibliothèque, salon, vestibule, salle à manger, office, cuisine, deux chambres au-dessus, une à feu.

Au premier, trois chambres avec cabinets de toilette, une chambre froide, grenier sur le tout, chambre de domestique.

Grand et magnifique Jardin, bien planté, en terrasse sur la Loire, potager, basse-cour.

Fumoir, orangerie, buanderie, fruiterie, grand hangar, écurie, remise, grenier à fourrage, vastes caves, puits et pompe, réservoirs d'eau.

Facilité de paiement. S'adresser à M. PERDRIAU, au Petit-Puy.

A LOUER

Pour le 1^{er} Octobre prochain

UNE MAISON Avec ECURIE, REMISE et JARDIN

6, Rue de la Maremaillette. S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (669)

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE TROIS MAISONS

De construction récente

Situées à Angers, boulevard Descarreau.

Rapport: 4,200 fr. environ

Prix: 63,000 fr.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

TROIS CHEVAUX

De selle et d'Attelage,

Avec garantie.

S'adresser chez M. RAIMBAULT, maréchal, 40, rue de la Fidélité.

A LOUER

Pour Noël 1884

L'AUBERGE

Rue du Portail-Louis, 36,

Ayant pour enseigne:

AU RAISIN DE BOURGOGNE

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

CIDRE poiré, nouveau, pur jus, 230 lit., 30 fr. — Vin blanc nouveau, 45 fr. — Cidre pomme, 22 fr. MAUGET, prop. à Nozay (Loire-Inf.).

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n^o 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémie ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.					
3	—	8	—	6	05	7	24	9	00	1	15	3	45	7	50				
6	—	55	—	6	15	7	32	9	08	1	24	4	03	8	00				
9	—	13	—	6	23	7	39	9	15	1	32	4	19	8	08				
1	—	25	—	6	39	7	52	9	28	1	46	4	37	8	24				
3	—	32	—																
7	—	15	—																
10	—	36	—																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS allant à Angers.		
3	—	36	—	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.			
8	—	21	—	6	05	7	24	1	15	3	45	7	50	7	00	8	30		
9	—	37	—	6	53	7	55	2	2	4	50	8	41	8	20	2	51		
12	—	48	—	7	02	8	11	3	3	5	11	8	51	8	34	3	4		
4	—	44	—	7	14	8	09	2	19	5	4	8	50	9	27	3	54		
7	—	4	—	7	29	8	22	2	32	5	19	9	16	9	57	4	24		
10	—	24	—	7	39	8	32	2	42	6	29	10	26	10	32	4	56		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,